

# SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE FRANCE

20, rue Rottembourg – 75012 PARIS

\*

Téléphone : 09 52 45 96 23

\*

Site Internet : <http://www.mycofrance.org>  
Adresse électronique : [smf@mycofrance.org](mailto:smf@mycofrance.org)

## APERÇU DES ACTIVITÉS ET AVANTAGES RÉSERVÉS AUX MEMBRES

**Excursions dirigées.** Principalement dans les forêts de la région parisienne, accessibles par les transports en commun ou en voiture personnelle. De mars à décembre, les samedis après-midi et les dimanches toute la journée (parfois les mercredis après-midi et les jours fériés). Les membres reçoivent les programmes semestriels des sorties.

**Réunion hebdomadaire.** Au siège de la Société, les lundis après-midi non fériés (le mardi après-midi lorsque le lundi est férié) : détermination et exposition des espèces récoltées (chaque sociétaire peut apporter sa récolte) ; travaux au microscope.

**Réunion mensuelle.** Elle a pour objet la vie de la Société, souvent suivie de conférence ou d'une projection de photographies.

**Bibliothèque** (fermée en août). Les livres et revues sont à consulter sur place les lundis de 14 h 30 à 19 h et les mercredis après-midi sur rendez-vous.

**Bulletin.** Un tome par année civile, environ 360 pages réparties sur quatre fascicules, avec planches en couleur, souscrit avec la cotisation ou par abonnement.

**Cours de mycologie.** Deux sessions annuelles, comprenant des conférences d'initiation à l'étude des champignons et des séances de travaux pratiques au microscope, l'une en hiver, l'autre fin juin. Sur inscription.

**Exposition publique** (à Paris).

**Session annuelle.** Une semaine en France ou à l'étranger (en octobre), avec conférences, excursions et déterminations quotidiennes, organisée par les sociétés affiliées.

**Venez vous initier ou vous perfectionner dans la connaissance des champignons, des arbres et de la botanique générale en passant des heures agréables dans la nature et autour de nos tables de travail.**

**Bulletin d'adhésion à la  
SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE FRANCE**

***Membre actif***

**NOM**.....

(Veuillez préciser: M., Mme, ou Mlle)

**Prénom**.....

**Adresse**.....

**Ville/CP**.....

**Adresse électronique** .....

N° téléphone (facultatif)..... Profession (facultatif).....

Veuillez m'inscrire à dater de l'année.....

Signature :

***Membres adhérents*** (conjoint, enfants)

**NOMS et PRÉNOMS**

.....  
.....  
.....  
.....

Envoyez le présent bulletin d'adhésion dûment rempli à la Société mycologique de France, en y joignant le paiement correspondant à votre cotisation (voir page suivante), pour vous-même et chacun des membres adhérents (proches parents habitant sous le même toit) ci-dessus indiqués. Vous recevrez votre carte et les programmes de nos excursions et session pour l'année de votre adhésion.

Les renseignements demandés sur la présente fiche sont destinés à un traitement informatique. Déclaration a été faite à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le n° 123576.

Ces renseignements sont obligatoires sous peine de rejet de la candidature.

Tout membre peut exercer son droit d'accès aux informations le concernant au siège de la Société mycologique de France, 20, rue Rottembourg, 75012 Paris. Il devra en formuler préalablement la demande par écrit, en indiquant le jour (lundi ou mercredi après-midi) où il entend exercer son droit d'accès.

## TARIFS ANNUELS

MEMBRES ACTIFS			
Non abonné au bulletin.....	39 €		
Abonné au bulletin.....	39 €/51 €	39€	51€
MEMBRES ADHÉRENTS (conjoint et enfants)			
Le premier.....	10 €		
Les suivants.....	5 €		

\* barrer le montant selon le cas. 39€ en cas de parrainage d'un membre de la société (une seule fois).  
Nom du parrain :

Les cotisations sont exigibles au 1<sup>er</sup> mars de chaque année civile, indépendamment de la réception du bulletin. Elles bénéficient d'une déduction fiscale de 66 %, ce qui réduit considérablement le coût des adhésions et des dons.

Règlement à effectuer par chèque, mandat poste, à l'adresse de la Société. **Pour les virements bancaires nous contacter.**

**Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir un reçu pour déduction fiscale en version papier, sinon il est envoyé par voie électronique .**